

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2025 A 19 HEURES**

**Etaient présent(e)s** : Serge PERCET, Marie-Antoinette BENY, Georges ROCHETTE, Marie-Odile MOULAGER, Robert DEVOUCOUX, Claude GERBAUD, Dominique AVRIL, Jean ESPEJO, Sylvie LAFFONT, Thomas CHABANNES, Marie REVOLIER, Sylvain MARCHAND, Claudie GAURIAT, Hélène TISSOT, Jacinto RODRIGUES, Claude NIGON, Martine CHAVAGNEUX, Philippe MIKHAILOFF, Yvette MORETTON, Christophe DANTAN, Christel GIRAUD, Patrick TARKA, Daniel FERNANDEZ, Joseph IACONA

**Absent(e)s avec procuration** : Sandra LIEBART (pouvoir Marie-Antoinette BENY), Jean-Yves KNECHT (pouvoir Serge PERCET), Jacqueline DUMILLIER (pouvoir Martine CHAVAGNEUX)

**Absent(e)s excusé(e)s** : Jean-Claude CLOUPET, Erycka VACHERON (arrivée au point 4)

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session** : Jean ESPEJO

**Président** : Serge PERCET.

Le quorum (15 présents au moins) est atteint.

**Convocation** envoyée le 19 mars 2025 (documents relatifs au budget transmis le 12 mars 2025)

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2025 à 19 heures 30 est adopté à l'unanimité.**

**I – Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission (annexe)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Maxime MOULIN, élu sur la liste « Montrond-les-Bains Ensemble, le quotidien et l'avenir », a présenté par courriel en date du 16 janvier 2025 sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L.270 du Code électoral « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Monsieur Joseph IACONA est donc appelé à remplacer Monsieur Maxime MOULIN au sein du Conseil municipal, compte tenu du refus de Madame Alexandra LOISEAUX de siéger au Conseil municipal suite à son déménagement dans le sud de la France. En conséquence, et compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Joseph IACONA est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence et Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison sera informé de cette modification.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Joseph IACONA en qualité de conseiller municipal.

Serge PERCET présente la délibération.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, acte l'installation de Monsieur Joseph IACONA en qualité de conseiller municipal.

## **II – Désignation d'un représentant supplémentaires dans certaines Commissions municipales**

Suite à l'installation de Monsieur Joseph IACONA en qualité de Conseiller municipal, Monsieur le Maire propose de le nommer membre de la commission municipale Voirie, travaux, urbanisme et environnement.

Serge PERCET présente la délibération.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

## **FINANCES LOCALES**

### **III – Fiscalité locale directe – vote taxes « ménage » 2025**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de **ne pas augmenter le taux d'imposition** des ménages pour l'année 2025.

Il rappelle que suite à la réforme de la fiscalité décidée par le gouvernement et notamment l'exonération progressive de la Taxe d'Habitation, la commune ne perçoit plus cette taxe depuis 2021. Toutefois, elle doit tout de même délibérer un taux pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. En compensation de ces pertes fiscales, l'Etat a attribué aux communes la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue précédemment par les départements.

Aussi, ce transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties aux communes implique en 2025 que les communes délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal et du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 2020.

	Taux 2024 (en %)	Taux communal 2025
Taxe Foncier Bâti	34,14	<b>34,14</b>
Taxe Foncier Non Bâti	34,33	<b>34,33</b>
Taxe Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	9,98	<b>9,98</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de :

- Approuver la fixation des taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties tels que présentés.
- Charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Georges ROCHETTE présente la délibération.

Georges ROCHETTE souligne la volonté de la majorité municipale de maintenir les taux de taxe foncière inchangée sur le mandat, malgré les périodes de forte inflation.

Yvette MORETTON demande de combien ont augmenté les bases

Georges ROCHETTE répond que les bases ont augmenté de 1,7 % ce qui mécaniquement fait augmenter le montant payé par les contribuables, mais uniquement sur cette partie base et non sur la partie taux qui reste inchangée.

Où et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

#### **IV – Vote des subventions 2025 (annexe)**

Monsieur le Maire présente la liste des subventions attribuées aux associations.

Cette liste fera l'objet d'une présentation synthétique au Conseil Municipal et sera jointe en annexe.

D'autre part, il est précisé que les conseillers municipaux faisant partie des associations récipiendaires ne prennent pas part au vote concernant leurs associations.

Il est précisé que les subventions « animations » seront versées en fonction de la réalisation effective desdites animations.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les subventions 2025 ainsi présentées.

Georges ROCHETTE présente la délibération.

Georges ROCHETTE précise qu'il est proposé une hausse des subventions de 2 % cette année. Cette proposition marque la volonté de poursuivre la hausse engagée depuis le début du mandat.

Claude GERBAUD indique que depuis le début du mandat, la hausse cumulée est de 10 %, ce qui n'avait pas été fait depuis plus de 30 ans. Il ajoute que deux associations ont rejoint l'OSL : uni-one (monocycle) et les vieilles planches (skateboard). Il explique que 2 000 € ont été ajoutés sur l'enveloppe de subvention aux associations sportives gérées par l'OSL afin de tenir compte de ces ajouts.

Sylvie LAFFONT dit que c'est un geste important car malgré les arrivées précédentes d'associations, comme le karaté par exemple, il n'y avait pas eu de hausse depuis 18 ans. Le budget supplémentaire sera réparti selon les critères mis en place par l'OSL.

## **SUBVENTIONS 2025**

### **ASSOCIATIONS ET ORGANISMES COMMUNAUX**

	2024	2025
Association des Familles	330,00	
Association Le Logis des Petits	330,00	337,00
Association des Donneurs de Sang	330,00	337,00
Amicale des Anciens Combattants AFN	330,00	337,00

Association des Employés Territoriaux	15 000,00	15 300,00
CCAS	55 770,00	50 208,00
Association des commerçants	330,00	337,00
Association des commerçants - subvention animations (animations printemps 2 400 € et animations hiver : 2 000 €)	4 400,00	4 400,00
Club Amitiés Loisirs	535,00	545,00
Comité d'animations de Montrond les Bains	330,00	337,00
<b>MJC</b>	<b>132 900,00</b>	<b>135 557,00</b>
<i>ACTION 1 - EVEIL DES JEUNES ENFANTS (CLUBS ACTIVITES )</i>	61 614,00	62 846,00
<i>ACTION 2 - PERISCOLAIRE ET TAP</i>	29 809,00	30 405,00
<i>ACTION 3 - PROJETS ENVERS LES JEUNES</i>	15 362,00	15 669,00
<i>ACTION 4 - ORGANISATION SPECTACLE AVEC LA MEDIATHEQUE</i>	26 115,00	26 637,00
MJC - subvention microfolies	2 000,00	2 000,00
MJC - Bonus BAFA 2024		1 400,00
OSL Animations Jeunes	117 500,00	119 851,00
<i>ACTION 1- GESTION STRUCTURE ACCUEIL</i>	45 473,00	46 383,00
<i>ACTION 2- TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE</i>	38 740,00	39 515,00
<i>ACTION 3 - PROMOTION DU SPORT</i>	33 287,00	33 953,00
OSL Subvention Foulées Thermales	3 000,00	3 000,00
Association comité d'organisation fête médiévale		20 000,00
<b>Groupe Scolaire (USEP) -</b>	<b>5 960,00</b>	<b>5 720,00</b>
Sorties pédagogiques (20,00 € *286 élèves )		
Subvention USEP Sport	300,00	300,00
Achat Livres Bibliothèque Groupe Scolaire:	600,00	600,00
Classes nature 18€ x156	2 808,00	2 808,00
<b>Ecole Mat (OCCE COCP) activités éducatives (17 € x 131)</b>	<b>2 652,00</b>	<b>2 227,00</b>
Achat Livres Bibliothèque Ecole Maternelle:	300,00	300,00
Conseil Parents d'Elèves: EPEE	330,00	337,00
APEL - COLLEGE SAINT PIERRE fête du livre	330,00	337,00
Amicale Sapeurs - Pompiers:	330,00	337,00
Amicale Anciens Sapeurs - Pompiers	330,00	337,00
Course Cycliste Fête - UCF 42	1 658,00	1 691,00
Portage Bulletins Municipaux - MJC	900,00	900,00
FIHAVANANA	330,00	337,00
subvention aux associations sportives	35 909,00	38 627,00
Comité d'animations de Montrond les Bains (fête de la musique 7 000 € et marché de Noël : 7 000 €)	14 000,00	14 000,00
L'OST du Phénix	330,00	337,00
Les Bains Ludiques	330,00	337,00
Société de Chasse de Meylieu - Montrond	200,00	204,00
Association Jardin des Lonzes		337,00
Association Jardin des Lonzes - Fête de la Nature		1 000,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>400 682,00</b>	<b>425 019,00</b>

## SUBVENTIONS 2025

### ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

	2024	2025
Prévention Routière	60,00	60,00
A SEP LS (Association des Sclérosés en Plaques Loire Sud)	70,00	70,00
Souvenir Français	50,00	50,00
SOS Violences Conjugales 42	150,00	150,00
JALMALV FOREZ	150,00	150,00
UNAFAM	150,00	150,00
Mouvement vie libre	330,00	330,00
Enveloppe pour établissement scolaire accueillant des montrondais	1 950,00	1 950,00
BTP CFA LOIRE "Michel Cluzel"	100,00	100,00
MFR Saint Laurent de Chamousset	50,00	100,00
ARPA		200,00
Lycée Agricole privé E Gautier	50,00	100,00
Lycée des Monts du Lyonnais	300,00	
<b>TOTAL</b>	<b>3 410,00</b>	<b>3 410,00</b>

Les élus suivants indiquent ne pas prendre part au vote pour les associations :

- OSL : Sylvie LAFFONT
- Comité d'organisation de la Fête médiévale : Marie-Odile MOULAGER
- APEL : Hélène TISSOT
- Jardins des Lonzes : Yvette MORETTON
- Comité d'animations : Philippe MIKHAILOFF

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

#### **V – Vote compte administratif 2024 (annexe)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2024.

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :

<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses (a)	5 738 542.55 €
Recette (b)	7 465 215.99 €

Résultat de fonctionnement (c= b-a)	1 726 673.44 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	330 000.00 €
<b>Résultat de clôture 2024 (e= c+d)</b>	<b>2 056 673.44 €</b>

<u>Investissement</u>		
Recettes	Recettes N (f)	7 564 920.77 €
Dépenses	Dépenses N (g)	7 187 859.25 €
	Déficit N-1 Investissement (h)	550 475.34 €
	Dépenses Totales (i=g+h)	7 738 334.59 €
<b>Solde d'exécution (j=f-i)</b>		<b>- 173 413.82 €</b>
Restes à réaliser	Recettes (k)	1 165 309.00 €
	Dépenses (l)	1 862 202.00 €
	Solde (m = k-l)	- 696 893.00 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2024 (n=j+m)</b>		<b>- 870 306.82 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2024</b>	
Excédent de fonctionnement	2 056 673.44 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	- 870 306.82 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 186 366.62 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte administratif 2024 de la Commune, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle des délibérations, et après avoir nommé un Président de séance à cette occasion.

Georges ROCETTE présente la délibération.

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal pour le vote de cette délibération. Monsieur ROCHETTE est nommé à l'unanimité président de séance pour le vote de cette délibération.

Christophe DANTAN dit qu'en rapprochant le BP et le CA, la différence de réalisation est de plus de 20 %, ce qui est important et pose un problème en termes de sincérité.

Georges ROCHETTE répond qu'il s'agit de prévisions au niveau du BP et que nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises nouvelles. Par exemple, pour le mois de février dernier, les recettes du Casino sont en baisse de 24 %, ce qui représente un manque à gagner de 50 000 € pour la commune.

Oùï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

#### **VI – Vote compte de gestion 2024 (annexe)**

Le Compte de gestion 2024 de la Commune est à la disposition des conseillers municipaux souhaitant le consulter en Mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le Compte de gestion 2024 de la Commune établi par Monsieur le Receveur municipal, qui présente une identité de valeur avec le Compte administratif 2024.

Georges ROCHETTE présente la délibération.

Oùï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

#### **VII – Affectation du résultat 2024 du budget communal.**

Conformément aux règles comptables, il est nécessaire de couvrir le besoin de financement par l'excédent de fonctionnement, le tableau ci-dessous récapitule le détail des opérations pour l'affectation du résultat de l'exercice 2024 et proposant l'affectation suivante :

<b>Affectation sur 2025</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	1 726 673.44 €
Report à nouveau de fonctionnement chapitre 002 (recettes)	330 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	173 413.82 €

La décision d'affectation sera appliquée lors du vote du budget primitif 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat ainsi présenté.

Georges ROCHETTE présente la délibération.

Oùï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

#### **VIII – Approbation du Budget primitif 2025**

Monsieur le Maire présentera et commentera à l'assemblée le budget général 2025. Il précise que les dépenses d'investissements seront votées par chapitres.

Le document détaillé est joint en annexe.

**BUDGET 2025**  
**FONCTIONNEMENT (en euros)**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractères générales	1 684 944,00 €	002 – Excédent ordinaire reporté	330 000,00 €
012 – Charges de personnel	2 584 226,00 €	013 – Produits de gestion courante	70 000,00 €
014 – Atténuation de produits	30 800,00 €	70 – Vente de produit fab. Prest. Serv. March.	279 474,00 €
023 – Vir. A la section d'investissement	1 210 142,00 €	042 – Opér. D'ordre de transfert entre section	296 368,00 €
042 – Opér. D'ordre de transfert entre section	862 391,00 €	73 – Impôts et taxes	1 068 236,00 €
65 – Autres charges de gestion	1 065 276,00 €	731 -	5 109 714,00 €
66 – Charges financières	268 441,00 €	74 – Dotations, subventions, participation	188 966,00 €
67 – Charges exceptionnelles	- €	75 – Autres produits de gestion courante	362 709,00 €
		76 – Produits financiers	0 €
		77 – Produits exceptionnels	753 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 706 220,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 706 220,00 €</b>

**INVESTISSEMENT EQUILIBRE EN**

DEPENSES	RECETTES
8 853	
552,00 €	8 853 552,00 €

Remboursement de la dette (capital) : 807 901.18 €  
(dont 753 euros de régularisations sur exercice 2022)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de

- Adopter le Budget Primitif 2025 de la Commune ainsi présenté.
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres (à l'exclusion du chapitre 012 de dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Georges ROCHETTE présente la délibération.

Yvette MORETTON dit que le budget est trop prudent au niveau des atténuations de charges en prévoyant uniquement 70 000 € de recettes alors que la réalisation 2024 est de 130 000 €. Serge PERCET répond que plusieurs dossiers de retraite pour invalidité devraient aboutir cette année ; ce qui impacte fortement cette prévision.



Oùï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier, après qu'il ait été rappelé que le montant des indemnités aux élus était communiqué pour information aux conseillers municipaux en annexe.

### **IX – Indemnité de gardiennage des Eglises communales**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux deux circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 503,42 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 126,91 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Eglise à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci (Circulaire du 25 janvier 2012 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales – IOC D 1100853 C).

Dès lors, pour l'année 2025, il est proposé de fixer à 503,42 € l'indemnité annuelle versée au père Patrick Frenay en application de ces circulaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De fixer pour 2025, l'indemnité de gardiennage des Eglises communales à 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune.

Serge PERCET présente la délibération.

Oùï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

### **X – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SIVAP et la commune pour les réalisations de travaux de mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement pour l'îlot Poularde.**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le réseau utilisé pour l'évacuation des eaux usées de l'îlot Poularde est un réseau unitaire qui avait été construit précédemment par la commune de Montrond-les-Bains à usage de l'évacuation des eaux pluviales. Il convient aujourd'hui de mettre en séparatif ces évacuations. Pour ce faire, il est envisagé de réaliser des travaux en commun entre la commune et le SIVAP porteur de la compétence assainissement. Il est proposé de conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par laquelle la commune serait chargée de la réalisation de l'ensemble des travaux, le SIVAP prenant en charge 50 % du coût total des travaux, s'élevant à 27 907,50 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- Approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi présentée
- Dire que les crédits correspondants sont prévus au Budget primitif.

Serge PERCET présente la délibération.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

## COMMANDE PUBLIQUE

### XI – Marché restauration (annexe)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les restaurants scolaires sont approvisionnés en repas en liaison froide par une entreprise privée. Le marché actuel couvre la période scolaire 2024/2025 et est assuré par la société API jusqu'au 31 août 2025. Il convient donc de lancer une nouvelle mise en concurrence pour une durée d'un an.

Le montant de ces prestations étant estimé à moins de 221 000 € HT, la procédure suivie sera un marché à procédure adaptée. Le nombre de repas servis en 2024 est de plus de 42 000 repas. Une publicité sera réalisée dans un journal d'annonces légales.

La commune souhaite, par ailleurs, s'engager dans la fourniture de produits de qualité afin de fournir une alimentation de qualité aux enfants et lutter contre le changement climatique. Ainsi, le prestataire devra introduire dans la composition de tous les repas des produits issus de l'agriculture raisonnée, biologique ou labellisée, et privilégiant les circuits courts de distribution, les produits AOP, à raison pour son offre de base de :

- Au moins 60% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Il s'agit des produits :
  - issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20% maximum) ;
  - bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivants (Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » ;
  - issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable ;
  - bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique » ;
  - issus du commerce équitable et issus de projets alimentaires territoriaux (PAT) (bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les 60%).

Concernant les viandes et les poissons, conformément à la réglementation, 60 % des produits proposés doivent être durables et de qualité.

Un repas végétarien sera également prévu par semaine.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	50.0
2.1- <i>Qualité nutritionnelle et diététique en précisant les grammages dans la constitution des repas</i>	20.0
2.2- <i>Variété et équilibre des repas proposés sur une période de 4 semaines et sur tous les éléments constitutifs (entrée-plat-fromage-dessert) et l'alternat sur ces différentes composantes et variété des menus « végétariens »</i>	5.0

<i>2.3-Les références des fournisseurs labélisés bio ou équivalent, et les circuits courts de distribution</i>	<i>15.0</i>
<i>2.4-Proposition d'animation</i>	<i>5.0</i>
<i>2.5-Délai d'annulation de commande</i>	<i>5.0</i>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de :

- Approuver le dossier de consultation des entreprises
- S'engager à inscrire les crédits correspondant au Budget Primitif de chaque année
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant afin de lancer la procédure de consultation des entreprises
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à négocier avec les entreprises ayant formulé la ou les offres les mieux classées au regard des critères de jugement des offres
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer l'ensemble des marchés et documents à intervenir dont la notification du marché avec l'entreprise ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de jugement des offres

Robert DEVOUCOUX présente la délibération.

Yvette MORETTON dit qu'il est important de lutter contre le gaspillage alimentaire.  
Philippe MIKHAILOFF demande si la qualité des repas servis par le prestataire est contrôlée.  
Robert DEVOUCOUX répond qu'il se rend très régulièrement à la cantine durant le temps de midi pour contrôler la qualité. Par ailleurs, la commission est également allée déjeuner à la cantine.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

## **URBANISME**

### **XII – Clôture de la ZAC Château Bords de Loire (annexe)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montrond-les-Bains a délibéré pour la mise en place d'une ZAC le 26/04/2005 sur le secteur Château Bords de Loire en partenariat avec la société NOVIM. Cet aménagement a consisté à l'acquisition de différents bâtiments, leur démolition et en la reconstruction de bâtiment et d'équipements publics. A ce jour, la totalité des gisements fonciers ont été cédés. Les équipements publics ont également tous été réalisés. La trésorerie de la ZAC fait apparaître un solde financier positif en faveur de la commune d'un montant de 289 756,11 € dont :

- Restitution de l'avance versée par la commune : 145 043,95 €
- Restitution Boni Clôture : 144 712,16 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- Approuver le bilan de clôture de la ZAC
- Dire que l'ensemble des aménagements et équipements ont été réalisés et qu'en conséquence la ZAC est clôturée
- Constater un solde financier positif en faveur de la commune d'un montant de 289 756,11 €

Sylvain MARCHAND présente la délibération.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

### **XIII – Convention entre la communauté de communes de Forez-Est et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (annexe)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec la Communauté de communes afin qu'elle réalise pour le compte de la commune l'instruction de certaines autorisations d'urbanisme telle que les permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme B et permis de démolir.

Jusqu'à présent, la convention prévoyait que la commune devait envoyer l'ensemble des éléments en papier à la communauté de communes. Cette nouvelle convention prévoit que, dans le cadre de la dématérialisation des procédures, cette transmission papier est supprimée. L'ensemble des éléments seront à envoyer de façon électronique.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- Approuver la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer la convention ainsi que l'ensemble des documents à intervenir.

Sylvain MARCHAND présente la délibération.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

### **XIV – Rendu de l'avis de la commune pour le projet de restauration et d'amélioration des fonctionnalités naturelles du fleuve Loire porté par le département de la Loire (annexes)**

Le projet consiste à mettre en œuvre un programme d'actions concernant la restauration de la dynamique fluviale. Il comprend des actions concrètes de restauration, des actions de suivi, de communication de sensibilisation, de gestion et de coordination. Il a été construit notamment à partir des résultats de 3 études réalisées ces dernières années, portées respectivement par l'EP Loire (Etablissement Public Loire), la DDT (Direction Départementale des Territoires) de la Loire et le Département de la Loire, qui ont permis d'élaborer un programme de travaux.

Ce projet a pu voir le jour grâce à l'obtention d'un financement de l'Union Européenne via le programme LIFE qui est l'instrument financier de la Commission européenne pour le soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat.

Le projet actuel prévoit une intervention sur 13 sites. Il s'agit d'un projet expérimental qui vise à favoriser une érosion latérale des berges, remobiliser des dépôts alluvionnaires, reconstituer un matelas alluvial et reconnecter des annexes fluviales.

L'objectif est de permettre à environ 60 000 m<sup>3</sup> de sédiments de réduire l'incision du lit du fleuve. Cette dernière conduit à une perte de la biodiversité, menace la stabilité des ouvrages d'art qui jalonnent le fleuve et est susceptible de réduire les capacités des prélèvements d'eau.

Bien que de nombreux acteurs participent à ce projet, le coordinateur est le Département de la Loire.

Les travaux consistent à :

- Désenrocher les berges
- Dévégétaliser les berges et les îlots
- Restituer des matériaux

- Reconstituer un matelas fluvial

La commune de Montrond-les-Bains est concernée par la réactivation de l'érosion latérale, en permettant la réouverture du bras de Coulaizes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis positif à la réalisation de ces travaux.

Serge PERCET présente la délibération.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

## COMMERCES

### **XV – Notification attribution d'aides directes pour les commerçants et artisans avec point de vente (annexe)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 08/02/2022 il a été mis en œuvre un dispositif communautaire d'aide directe aux commerçants artisans et services avec point de vente en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes de Forez Est.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les éléments du dossier de demande de subvention ayant obtenu un avis favorable de la commune et ainsi que du comité d'instruction pour l'attribution des « aides directes aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente » de la Communauté de Communes de Forez Est, à savoir : LA SASU MIL'ECLATS STUDIO, Emilie LAGE, 14 place de la République.

Les travaux consistent en la réfection du local, le changement de l'enseigne et l'acquisition de matériel pour la création d'un centre technico-esthétique, pour un montant prévisionnel de 48 849 € H.T

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 4 240 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- De l'autoriser à notifier la subvention attribuée dans le cadre du dispositif « Aides aux commerces, artisans et services avec point de vente » à l'entreprise citée ci-dessus
- De lui donner tous pouvoirs quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Jean ESPEJO présente la délibération.

Ouï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.

## ENVIRONNEMENT

### **XVI – Approbation du plan d’actions de la démarche Climat Air Energie selon le référentiel « Territoire Engagé Transition Ecologique » porté par l’ADEME (annexes)**

La commune de Montrond-les-Bains est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique et écologique au travers d’une politique ambitieuse en faveur du développement durable.

Monsieur le Maire rappelle ainsi au Conseil municipal que la commune a entamé depuis une délibération du 9 juin 2023 une démarche climat air énergie en lien avec l’ADEME selon le référentiel « Territoire Engagé Transition Ecologique » (TETE).

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et écologique et de développement durable, en cohérence et dans la continuité du Plan Climat-Air-Energie du territoire, la commune souhaite définir des objectifs ambitieux :

- objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics, dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire :
  - o en 2030 : - 40 % par rapport à la consommation de référence de chaque bâtiment datée entre 2010 et 2019
  - o en 2040 : - 50 % par rapport à la consommation de référence de chaque bâtiment datée entre 2010 et 2019
  - o en 2050 : - 60 % par rapport à la consommation de référence de chaque bâtiment datée entre 2010 et 2019
  
- objectifs de production territoriale d’énergies renouvelables (ENR) :
  - o en 2030, une couverture à hauteur de 30 % des consommations électriques de la commune par des énergies renouvelables locales, soit une production d’ENR à hauteur de 126 600 KWh ;
  - o en 2050, une couverture à hauteur de 70 % des consommations électriques de la commune par des énergies renouvelables locales, soit une production d’ENR à hauteur de 295 400 KWh ;
  
- objectifs de réduction des polluants dans l’atmosphère, en lien avec le plan de protection de l’atmosphère Saint-Etienne Loire Forez, en 2027 par rapport à 2025 (2018 pour les particules fines) :
  - o Nox (oxydes d’azote) : -69 %
  - o PM 2,5 (particules de taille inférieur à 2,5 micro) : -57 %
  - o NH3 (ammoniac) : -11 %
  - o COVNM (composés organiques non méthaniques) : -52 %
  - o SOx (oxyde de soufre) : -77 %
  - o Particules fines PM10 et PM2,5 : -50 %

#### **Demande de label Territoire Engagé Transition Ecologique – Climat Air Énergie :**

Le label « Territoire Engagé Transition Ecologique Climat-Air-Énergie », déclinaison française du label européen European Energy Award, est porté par l’ADEME et permet une reconnaissance des politiques Climat-Air-Energie menées par les collectivités participantes à l’échelle nationale et européenne.

Il s’agit d’un outil opérationnel structurant et d’amélioration continue pour la mise en œuvre et le suivi de la politique climat-air-énergie. La politique Climat-Air-Energie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué pour 4 ans, en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celui-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs air-énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La collectivité est évaluée sur la base de ses compétences propres selon six domaines d'intervention impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale ;
- le patrimoine de la collectivité ;
- l'approvisionnement en énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, la biodiversité ;
- la mobilité ;
- l'organisation interne ;
- la coopération et la communication.

Suite à une phase d'état des lieux et aux différents ateliers associés, la commune a conduit une phase de recensement des actions, engagées ou à venir, pour chaque thématique, en associant de manière transversale les élus et les directions en charge des différentes politiques publiques métropolitaines.

#### Plan d'actions

Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de la phase d'état des lieux.

Les actions sont regroupées autour de 5 thématiques principales : énergie, mobilité, aménagement, économie circulaire et animation.

<b>Bloc</b>	<b>Intitulé long</b>
Energie	Réduire les consommations et les factures d'énergie des bâtiments publics
Energie	Sortir du fioul et réduire la dépendance au gaz par le recours au réseau de chaleur renouvelable.
Energie	Augmenter la production d'électricité photovoltaïque
Mobilité	Mobilité des agents et des visiteurs
Mobilité	Faciliter les déplacements à pied et à vélo
Mobilité	Contribuer au report de la voiture vers les modes les moins polluants
Aménagement,	Contribuer à la rénovation énergétique des logements et à la réduction de la précarité énergétique
Aménagement	Du PLU communal au PLU intercommunal, contribuer à un usage du sol plus économe et plus écologique (inclus eau et biodiversité)
Aménagement	Réduire l'artificialisation, aménager une ville perméable et végétalisée
Aménagement	Assurer un éclairage public performant, mettre en œuvre le plan lumière
Economie circulaire	Contribuer à la baisse des volumes de déchets ménagers et à l'augmentation de leur valorisation

Economie circulaire	Contribuer à une économie circulaire en facilitant l'action des entreprises locales (commerce, BTP)
Animation	Structurer l'action communale de transition écologique.
Animation	Mettre en place des achats et des collaborations contractuelles à meilleur impact écologique.
Animation	Informers, mobiliser les habitants, entreprises et partenaires de la commune
Animation	Contribuer au développement d'un tourisme plus durable

## Gouvernance

En termes de gouvernance, le processus Territoire Engagé Transition Ecologique Climat-Air-Énergie sera piloté par le Maire ainsi que par l'adjoint et le conseiller délégué en charge de l'environnement en s'appuyant sur un comité de pilotage ad'hoc et la commission municipale urbanisme, aménagement, environnement et travaux.

La conduite du projet sera réalisée par la Direction générale de la commune, en transversalité avec les responsables associées avec la mise en place d'un comité technique.

Un accompagnement est prévu par un bureau d'étude.

Dans le cadre du suivi du Plan d'actions pourront être invitées aux instances de pilotage les structures porteuses d'actions déclinées dans le Plan-Climat et les partenaires-experts du territoire (tels que l'ADEME, l'ALEC 42, la CCFE, le SIEL, ...).

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre du label Territoire Engagé Transition Ecologique Climat-Air-Énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Suite à l'état des lieux et l'approbation du plan d'actions, la Commune peut viser l'obtention immédiate du niveau « 1 étoile » de la labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique – Climat Air Energie », et le niveau « 2 étoile » assez rapidement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- Approuver le plan d'actions « Territoire Engagé Transition Ecologique Climat-Air-Energie », joint en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à demander le label « Territoire Engagé Transition Ecologique Climat-Air-Energie 1 étoile » ou « 2 étoile » en fonction de l'avancement du plan d'actions et à déposer le dossier au nom de la Commune auprès de la Commission Nationale du Label ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document ou demande de subvention en rapport avec le label « Territoire Engagé Transition Ecologique Climat-Air-Energie » ;

Sylvain MARCHAND présente la délibération.

Serge PERCET indique que la commune de Montrond-les-Bains est une des seules communes du département à avoir fortement avancé sur cette thématique. Il ajoute que CCFE a également engagé la même démarche.

Oùï et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier.



## DIVERS

### Jurés d'assises – liste préparatoire – année 2026 (annexe)

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2025, portant sur la répartition annuelle des jurés d'assises pour l'année 2026, il sera procédé, en séance publique sur la Commune de Montrond-les-Bains, au tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2026.

12 noms devraient être extraits de la liste électorale politique et ne doivent être retenus que les noms des personnes nées avant 2002.

12 personnes sont tirées au sort :

- PONCET Stéphanie
- BENAABELLA Latifa
- BONHOMME Gérard
- CHASSANY Bernard
- STIEVANO Bernard
- MARAZANOFF Françoise
- BISACCHIA Frédéric
- CHARITA Michèle
- CHARDONNET Xavier
- FAYE Ariane
- THIRIET Nicolas
- COBILLOT Monique

#### ➤ Décisions du Maire

**Monsieur le Maire rappelle les décisions prises en application de la délibération n°1-467 du 9 juin 2020**

#### **DM 2025-08 : Entretien mécanique des terrains de sport**

Approbation de la proposition financière de l'entreprise GREEN SPORTS, sise à PONCINS (Loire), pour des deux terrains de football pour un montant total de 12 685,00 € HT,

#### **DM 2025-09 : Vente d'une concession de cimetière avec pierre tombale d'occasion**

Approbation d'un tarif d'un montant de 500 €, en plus du prix de la concession correspondant à la présence d'une pierre tombale d'occasion,

#### **DM 2025-10 : Fourniture de 2 chapiteaux**

Approbation de la proposition financière de société GED EVENT, sise à Roche La Molière (Loire), pour la fourniture de 2 chapiteaux pour un montant total de 7 402,00 € HT,

#### **DM 2025-11 : Marché à bons de commande pour la détection, géolocalisation et report sur plan des réseaux enterrés**

Approbation de la proposition technique et financière de l'entreprise ECARTIP située à Vaulx-en-Velin (69),

#### **DM 2025-12 : Marché à bons de commande pour l'entretien, le contrôle et le curage des réseaux d'eau pluviale**

Approbation de la proposition technique et financière du groupement solidaire EVJ-TECHNIVISION situées à Chatuzange-le-Goubet (26),

**DM 2025-13 : Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Boissieu**

Approbation des offres pour les 3 lots :

	Prix TF HT	Prix PSE1 HT Abords immeuble	Prix Total HT
<b>Lot 01 - TPCF</b>	341 038,00 €	8 960,50 €	<b>349 998,50 €</b>
<b>Lot 02 - TPCF</b>	78 064,00 €	10 890,00 €	<b>88 954,00 €</b>
<b>Lot 03 – Au Carré vert</b>	21 467,50 €	4 575,00 €	<b>26 042,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>440 569,50 €</b>	<b>24 425,50 €</b>	<b>464 995,00 €</b>

**DM 2025-14 : Fourniture et pose d'une palissade métallique à l'entrée du Château**

Approbation de la proposition financière de l'entreprise BO METAL, sise à Veauche (42) pour la fourniture et la pose d'une palissade métallique à l'entrée du château pour un montant total de 8 600,00 € HT,

**DM 2025-15 : Fourniture et pose d'un serveur pour la vidéoprotection**

Approbation de la proposition financière de la société BOUYGUES ENERGIES, sise à St Etienne (42), pour la fourniture et la pose d'un nouveau serveur vidéo pour un montant total de 18 211,20 € HT,

**DM 2025-16 : Fourniture de fleurissement pour les suspensions et bacs**

Approbation de la proposition financière de l'entreprise LES FLORALIES, située à Montrond-les-Bains (42), quant à la fourniture des suspensions et des bacs pour un montant total de 6 638,40 € HT,

**DM 2025-17 : Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'acquisition et l'installation d'un serveur pour la vidéoprotection.**

Approbation de la demande de subvention de 10 290 € à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'acquisition et l'installation d'un serveur de vidéo-surveillance, la création d'un espace de supervision au poste de police municipale et l'acquisition de caméras-piétons pour les agents (coût total de l'opération : 20 580,60 € HT)

**DM 2025-18 : Fourniture et pose d'une fibre optique entre la Mairie et la Police municipale**

Approbation de la proposition financière de la société BOUYGUES ENERGIES, sise à St Etienne (42), pour la fourniture et la pose de la fibre optique avec liaison de la Mairie vers la Police Municipale d'un montant total de 4 684.60 € HT,

➤ **Information du conseil municipal en matière de déclaration d'intention d'aliéner, article L 2121-7 du code d'urbanisme**

Dates	N° dossier	Adresse	Parcelle(s)	Montant en euros
29/01/2025	10	95 rue des Villas	AT 43	215 000 €

04/02/2025	11	72 ch de Grangeneuve	AX 45	102 500 €
07/02/2025	12	255 avenue de la Toute Bleue	AL 12	258 000 €
12/02/2025	13	18 rue de Lyon	AL 357	85 000 €
18/02/2025	14	254 rue des Bleuets	AH 40	260 000 €
18/02/2025	15	468 avenue de la Route Bleue	AE 226	144 000 €
19/02/2025	16	44 impasse des Nymphes	AE 14, 18 et 19	137 000 €
26/02/2025	17	355 rue de Chantegrillet	AR 182	54 000 €
03/03/2025	18	12 place de la République	AL 210	12 000 €
06/03/2025	19	42 rue des Montagnes du soir	AE 55	229 000 €
10/03/2025	20	Rue Maurice Balay	AX 31	245 000 €
13/03/2025	21	89 avenue de la Gare	AL 110	149 900 €

### INFORMATIONS DIVERSES

- Rapport annuel de la Médiathèque
- Tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire,  
Serge PERCET

Le Secrétaire,  
Jean ESPEJO



